

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 42**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 29 août à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 24 août 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Facture prestataire « agent communal saisonnier »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture n°D.020.0828 d'Olivier FRANCES, pour les prestations d' « agent communal saisonnier » et divers travaux, pour un montant total de 925,00 € HT (TVA non applicable).

Cela correspondant à un total 37h de travail à 25,00 €/h sur juillet et août, tel que convenu dans la délibération n°34 du 27 juin 2020 et le devis présenté.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la facture présentée,

et **charge** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

